

DECRET N° 95-399 du 11 Décembre 1995

Portant approbation du Bilan et des Comptes annexes de l'exercice du 1er Octobre au 31 Décembre 1992 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du ZOU (CARDER-ZOU).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères Social, Culturel et Scientifique ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- VU le Décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- SUR Rapport du Ministre du Développement Rural et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique,
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Novembre 1995,

D E C R E T E

Article 1er. - Sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'exercice du 1er Octobre au 31 Décembre 1992 du CARDER-ZOU tels qu'ils figurent en annexes à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1995

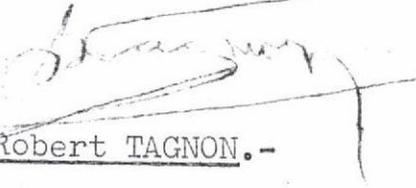
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-..../....

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

  
Robert TAGNON.-

Le Ministre du Développement  
Rural,

  
Mama ADAMOU N'DIAYE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 MEDN 4 MDR-MPRE 8  
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 SB 1 DGBN 1 DGTCP 1  
INSAE 1 DLC 1 UNB 1 FASJEP 1 ENA 1 GCONB 1 JORB 1.-